

---

## ACCORD PORTANT CREATION DE LA COMMISSION REGIONALE DE LA PRODUCTION ET DE LA SANTE ANIMALES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE<sup>1</sup>

---

A la cinquième Conférence régionale sur la production et la santé animales (Kuala Lumpur, septembre 1971), les Etats Membres intéressés ont élaboré un projet d'accord portant création, en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, de la Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie, l'Extrême-Orient et le Pacifique Sud-Ouest. Le projet d'accord a été révisé par la onzième Conférence régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient (New Delhi, octobre 1972); il a été approuvé par le Conseil de la FAO à sa soixantième session (juin 1973) et soumis à l'acceptation des Etats Membres.

Aux termes du paragraphe premier de l'Article XXIII de l'Accord, ce dernier est entré en vigueur le **29 décembre 1975**, date à laquelle a été reçu le cinquième instrument d'acceptation. L'Accord a été enregistré le 26 février 1976 auprès du Secrétariat de l'ONU, sous le NO 14604.

A sa deuxième session (Kuala Lumpur, 1977), la Commission a adopté des amendements à l'Accord, qui ont été approuvés par le Conseil à sa soixante-quatorzième session (décembre 1978). A sa quatrième session (septembre 1979), la Commission a adopté de nouveaux amendements qui ont été approuvés par le Conseil de la FAO à sa soixante-seizième session (novembre 1979). Au cours de sa quatre-vingt-dixième session, le 28 novembre 1986, le Conseil de la FAO, en vertu de la Résolution 3/90, a approuvé des amendements qui modifiaient le titre de l'Accord. Ces amendements sont entrés en vigueur pour toutes les parties à l'Accord.

### Parties à l'Accord

Les gouvernements des pays suivants ont déposé l'instrument pertinent aux dates indiquées en regard:

Parties	Adhésion
Australie <sup>2</sup>	7 juin 1976
Bangladesh	<b>29 décembre 1975</b>
Bhoutan	21 février 2000
Inde	12 juin 1975
Indonésie	12 avril 1977
Iran (Républic islamique d')	20 janvier 1978
Malaisie	14 mai 1976
Maurice <sup>3</sup>	7 novembre 1979

---

<sup>1</sup> Le titre actuel a été adopté à la suite des amendements apportés à l'Accord qui ont été approuvés par le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-dixième session (Résolution 3/90), le 28 novembre 1986.

<sup>2</sup> S'applique aussi aux territoires des îles des Cocos (Keeling), de l'île Christmas, de l'île Norfolk et aux îles de la mer de Corail.

<sup>3</sup> Le 4 décembre 1985, le Directeur général a reçu notification du retrait de Maurice. Conformément à l'article XXI de l'Accord, ce retrait a pris effet le 4 décembre 1986.

<b>Parties</b>	<b>Adhésion</b>
Mongolie	8 mai 2007
Myanmar	3 janvier 1990
Népal	29 décembre 1975
Pakistan	29 octobre 1976
Papouasie-Nouvelle-Guinée	25 juillet 1980
Philippines	14 juillet 1975
République démocratique populaire lao	15 septembre 1995
République populaire démocratique de Corée	13 août 2009
Samoa	12 juillet 2007
Singapour <sup>4</sup>	7 juin 1976
Sri Lanka	4 avril 1975
Thaïlande	16 septembre 1974

---

<sup>4</sup> Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article III de l'Accord, Singapour (qui n'est pas membre de la FAO mais fait partie de l'ONU) a été admise à la qualité de membre de la Commission, à compter du 7 juin 1976. Le 8 mars 1995, le Directeur général a reçu notification du retrait de Singapour. Conformément à l'Article XXI de l'Accord, ce retrait a pris effet le 8 mars 1996.